

COUR D'ASSISES DU NORD

Loossoise ayant percuté son beau-frère en 2008 : la valse des témoins a donné le tournis, hier

Au deuxième jour du procès en appel d'Angélique Delory, accusée d'avoir mortellement percuté son beau-frère avec sa voiture le 11 août 2008 à Loos-en-Gohelle, la cour d'assises du Nord est d'abord revenue en détails sur les faits avec l'accusée. Partie en week-end pour « prendre de la distance par rapport aux tensions avec Bouguessa Hamlah », elle a reçu un appel de sa mère lui annonçant que ce dernier aurait brisé les vitres de leurs deux maisons avec des boules de pétanque. Le lendemain, elle est allée porter plainte. Le surlendemain, en se rendant chez son bailleur afin de faire des démarches administratives, elle a reconnu de dos, marchant sur le bas-côté du Petit-Chemin-de-Lens à Loos-en-Gohelle, son beau-frère. « J'ai senti une chaleur m'envelopper, j'ai fermé les yeux, et quand je les ai rouverts j'étais dans le champ de maïs », raconte-t-elle. Elle sortira de la voiture en se saisissant de son arme de défense qui tire des balles en caoutchouc. « Je l'ai entendu gémir, j'ai tiré. » Voilà de quoi laisser la cour perplexe. Pourquoi tirer sur un homme qui se trouve déjà sous les roues de la voiture ? « J'avais peur qu'il m'attaque car je ne savais pas où il était. » Elle qui voulait un second procès

pour s'exprimer ne trouve pas les mots et pleure, hoche la tête pour signifier « Je ne sais pas, je ne sais plus ». Avant d'écouter les différentes personnes citées, la cour entendait l'officier de police judiciaire qui avait mené l'enquête. Il fait état d'un conflit entre les familles d'Angélique Delory et de son concubin de l'époque, le frère de Bouguessa Hamlah. Diverses mains courantes et plaintes le confirment. Il explique également que M. Hamlah était bien connu des services de police pour des violences, addictions, racket, avec en tout douze mentions au casier judiciaire, dont une pour l'incendie de la maison d'Angélique Delory en 2003.

Contradictions

C'est là que les versions divergent fortement selon le témoin à la barre. Et quatre ans et demi plus tard, certains contredisent fortement les premières dépositions de 2008. Tandis que les parents et le frère de l'accusée décrivent la victime comme un « fauteur de trouble dont tout le monde avait peur dans la cité », les filles et le frère de Bouguessa Hamlah estiment que cette description est exagérée. « Mon père lui cherchait des histoires mais elle n'avait pas peur de lui

répondre, elle ne vivait pas cloîtrée chez elle dans la peur comme elle le dit, témoignait une fille de Bouguessa Hamlah. C'était pas le papa idéal, il était violent verbalement, certes, mais noircissent le portrait ! » Le conjoint de l'époque d'Angélique Delory, pour sa part, a fait perdre patience à l'avocat général en contredisant totalement ses déclarations de 2008. « On va arrêter de tourner autour du pot, de quoi avez-vous peur ? », interrogeait Luc Frémot. « J'ai l'impression que depuis votre séparation, vous avez fait un pas vers votre famille », notait l'avocat de la défense, M^e Leroy. Si chacun admet que les relations étaient exécrables entre l'accusée et la victime, personne ne sait expliquer les raisons de leur désaccord profond. Jalousie, pure méchanceté, guerre entre les familles seront évoquées. Reste à savoir si Angélique Delory avait l'intention de tuer Bouguessa Hamlah lors de ce qu'elle appelle l'« accident ». En première instance, elle avait écopé de 15 ans de réclusion criminelle. Le jury de la cour d'assises de Douai se prononcera aujourd'hui sur sa nouvelle peine. Elle risque entre un et trente ans de prison. ■ A. H.

► Lire aussi le compte-rendu du premier jour de procès dans notre édition d'hier.

24 HEURES

LIÉVIN

Violences sur conjoint

Le 1^{er} mars, la police est intervenue rue Germain-Delbecque à Liévin vers 22 h 30. À son arrivée, un homme, âgé de 37 ans et domicilié à Liévin, était blessé au crâne. Sa compagne, âgée de 36 ans, l'aurait violenté avec un bâton. La victime a été transportée à la clinique de Riamont pour contrôles. La dame a été placée en garde à vue pour violences avec arme par destination sur conjoint et état d'ivresse. Elle a reçu une COPJ pour le 23 juillet.

ROUVROY

Déferrement

Dimanche 3 mars, au soir, un homme âgé de 34 ans et domicilié à Rouvroy a été placé en garde à vue au commissariat d'Avion pour avoir frappé sa concubine. L'interpellé a été déféré au parquet, hier, et jugé dans l'après-midi au TGI d'Arras.

MÉRICOURT

Infraction au code de la route

Lundi 5 mars, un Méricourtois de 36 ans a été pris pour infraction au code de la route. À son interpellation, l'individu aurait refusé le contrôle d'alcoolémie et outragé un agent de police. Il a été mis en

garde à vue, puis libéré. Il sera convoqué au tribunal correctionnel, le 2 septembre prochain.

TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE

Tribunal de grande instance de Béthune

(pour tous les habitants des communes du secteur sauf les quatre mentionnées juste en dessous) : place Lamartine, 62407 Béthune, ☎ 03 21 68 72 00.

Tribunal de grande instance d'Arras

(Pour les habitants des communes d'Avion, de Méricourt, de Rouvroy et de Drocourt) 4, place des États, 62002 Arras, ☎ 03 21 51 52 06.

Bon à savoir : il est possible de porter plainte auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance dont on dépend. Pour cela il suffit juste de lui envoyer un courrier.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Pour tout conflit entre salariés et employeurs : 1, rue Arthur-Lamen-din, 62300 Lens, ☎ 03 21 14 61 80.

POMPIERS :

Composez le 18

Urgences médicales :

Composez le 15

JOURNALISTES EN HERBE

Le centre multimédia Georges-Brassens de Douvrin vu par les CM2 de l'école Marie-Curie

C'est en 1996 que la municipalité de Douvrin rachète les locaux de l'ancienne Poste, transférée rue du Château-d'eau. En 2001, après d'importants travaux, un nouveau lieu culturel a ouvert ses portes à Douvrin, le centre multimédia Georges-Brassens, permettant à ses habitants, mais aussi à quiconque le souhaite, un accès à la culture et aux nouvelles technologies.

Inauguration

Suite à des travaux de rénovation et à l'acquisition de nouveau matériel, une nouvelle inauguration du centre multimédia a été organisée en janvier 2013. À cette occasion, Jean-Michel Dupont, maire de Douvrin, a déclaré que le déplacement du centre multimédia était actuellement à l'étude dans le but d'améliorer l'accueil des usagers. Actuellement, un niveau du bâtiment est consacré au livre, proposant la consultation mais aussi le prêt d'ouvrages à destination des plus petits comme des plus



Une équipe très motivée qui ne rechigne pas à aller sur le terrain : ça tombe bien !

grands. Un personnel sympathique et dévoué accueille l'utilisateur et le guide au besoin parmi les centaines de livres proposés, les CD, les DVD et les expositions. Un second niveau est dédié à l'outil informatique et offre au visiteur la possibilité d'utiliser des or-

dinateurs performants tout en profitant de l'assistance bienveillante d'un membre du personnel. Pour « La Voix du Nord », nous avons choisi d'en apprendre davantage sur les activités proposées au sein de cet espace informatique en interrogeant Kevin, qui inter-

vient auprès des élèves des écoles douvrinoises pour les aider à maîtriser les compétences du B2i (Brevet informatique et Internet). Mais que fait-il en dehors des horaires d'accueil des écoles ? « Je m'occupe de la bonne tenue du matériel et des logiciels. Parfois il arrive que j'intervienne hors du centre multimédia pour du dépannage informatique. Je donne également des cours d'informatique pour débutants ainsi que des cours à thèmes sur des sujets bien précis en fonction de la demande. Pour éviter ce que l'on nomme parfois la fracture numérique, la mairie a établi un partenariat avec la Région. Nous mettons en place le dispositif Tim P@ss. C'est une action qui est subventionnée par la Région permettant aux gens de se former en informatique afin de ne plus être effrayé face à un ordinateur. » Alors si vous n'êtes pas très à l'aise face à votre ordinateur, rendez donc une petite visite à Kevin, il vous expliquera comment l'apprivoiser. Et si vous avez une irrésistible envie de dévorer un bon gros livre, n'hésitez pas, passez au centre multimédia. ■

ZOOM

Qui sont les jeunes journalistes ?

C'est parti pour la phase 2 de notre opération « Journalistes en herbe », menée en collaboration avec le rectorat de Lille et la Caisse d'épargne Nord-Europe. À partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 mai, neuf écoles de la circonscription de Vendin-le-Vieil vont participer à cette action unique en France qui avait débuté, en 2011/2012 sur les secteurs de Lens et de Noyelles-Godault. C'est l'école Marie-Curie, à Douvrin, qui est la première à se présenter tout en proposant un reportage. L'école Marie-Curie est l'une des deux écoles élémentaires publiques de Douvrin. C'est l'ancienne école de filles de la commune. Elle compte six classes et elle est dirigée par Géraldine Sébert. La classe de CM2 de David Neuville a souhaité réaliser un reportage concernant un lieu qui lui tient à cœur : le centre multimédia Georges-Brassens situé rue Jean-Jaurès, à quelques pas de l'école. Nos apprentis journalistes sont Christophe Coquart, Yann Devillers, Sidney Duchatelet, Benjamin Ducrocq, Souleymane Faye, Ludivine Garric, Chloé Gard, Léa Hennache, Arthur Heuchler, Emeline Horon, Maëla Lebouc, Rémi Lecomte, Taric Mancey, Kathalina Pichet, Naomi Van-Belle.